



Communiqué de presse

Projet d'inscription des Marches de Bretagne au Patrimoine Mondial

Lundi 31 août 2009, la Ville de Vitré a réuni les maires et les adjoints des vingt et une villes concernées par le projet d'inscription du site des anciennes marches de Bretagne au patrimoine mondial de l'Unesco.

Ce projet, à l'initiative de Vitré, a pris naissance à la suite de la venue des étudiants de l'École de Chaillot en 2005 et futurs architectes du patrimoine. Pierre Méhaignerie, député – maire de Vitré, a souhaité que cette demande d'inscription se fasse autour du thème des Marches de Bretagne et a chargé Josiane Caillebot de mettre en place un comité scientifique et de contacter les villes intéressées par le montage d'un dossier. L'avancée du projet a ainsi permis le recrutement, par la mairie de Vitré, de Gwénohé Allain, qui fera l'inventaire scientifique des sites retenus dès le mois de septembre.

Après s'être réuni par deux fois, le comité scientifique constitué d'experts en histoire et en patrimoine, a proposé une liste, non exhaustive, de sites remarquables et positionnés des deux côtés de la frontière de l'ancien duché de Bretagne.

C'est ainsi qu'une vingtaine d'élus a été invitée, le 31 août dernier à la mairie de Vitré, à une réunion d'information sur l'avancée du projet.

Dans une première partie, une présentation illustrée et commentée des vingt et un sites a été proposée : Ancenis, Angers, Avranches, Champtoceaux, Châteaubriant, abbaye de Clermont, Clisson, Dinan, Fougères, Guérande, abbaye de Meilleray, Lassay-les-Châteaux, Laval, Montaigu, Oudon, Pouancé, Saint-Aubin-du-Cormier, Saint-James, Sion-les-Mines, Tiffauges et Vitré.

Le choix opéré par le comité scientifique tient compte des monuments préservés et de l'histoire des anciens habitants de cette zone de marche, passage des troupes de soldats mais aussi des réfugiés et des marchands. Rendue difficilement habitable par des paysans trop souvent soumis aux aléas de la guerre, les princes de Bretagne, de Normandie, du

Maine et d'Anjou n'eurent de cesse d'aider son peuplement par l'octroi de privilèges ou d'exemptions de taxes. Largement boisée aux origines, la zone des Marches fut aussi le refuge des moines cisterciens qui recherchaient la solitude et le recueillement.

C'est pourquoi, dans chaque ville, a été retenu un thème soulignant un de ces aspects dont font partie

- les beffrois, les halles, les ponts, les forges, les maisons à pans de bois,
- les châteaux-forteresse, les enceintes urbaines, les tours d'artillerie, les logis seigneuriaux,
- les abbayes, les hôpitaux, les manuscrits, etc.

Le projet donne donc une large place aux échanges économiques et culturels qui sont le lot de toute frontière et qui donnent une histoire commune à leurs habitants. Cette histoire, encore très présente dans l'architecture urbaine et dans les mémoires, sert de base au projet, et c'est pourquoi le comité scientifique a décidé de procéder par thèmes, architecturaux, économiques, culturels et mémoriels.

Dans une deuxième partie, la présentation a abordé les structures de l'Unesco et la mise en place de la **Convention du Patrimoine Mondial**, fondée en 1972. Un texte, compilant les critères exigés par l'Unesco et les règles de la constitution d'un dossier de demande d'inscription, a ensuite été détaillé. Il s'agit des **Orientations permettant la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial**. Ce texte est l'outil de travail dont devra s'inspirer la future structure chargée de monter le dossier. Ce montage devrait se faire dans un délai de cinq ans. Ensuite, il faudra le proposer à l'État – au ministère de la Culture et au ministère de l'Écologie - qui décidera de le proposer ou non au Comité du Patrimoine Mondial. Passé ce cap, et si le Comité du Patrimoine Mondial l'accepte, le dossier sera soumis à expertise et accepté dans un délai de dix huit mois.

La réunion s'est terminée par un tour de table mené par M. Méhaignerie qui a demandé leur avis aux participants. Tous ont accepté de rejoindre le projet, avec beaucoup d'enthousiasme, et une prochaine réunion a été programmée au premier trimestre de l'année prochaine pour **mettre en place une structure juridique permettant le portage du projet**.

L'inscription à l'Unesco est un label de référence internationale, fortement médiatisé et aux retombées économiques certaines : mise en place d'actions culturelles, mise en œuvre des savoir-faire des artisanats locaux en matière de restauration, tourisme, appel d'entreprises soucieuses de leur image, etc. C'est aussi un formidable encouragement à prendre conscience de notre patrimoine et à le préserver. Outre l'attachement des habitants à leur

cadre de vie, c'est aussi une façon de faire participer chacun à sa préservation : **car il est essentiel dans ce projet que les habitants s'approprient cette initiative et qu'ils y participent activement par l'échange de leurs connaissances, l'apport de leurs idées en matière de développement durable du patrimoine.**

Contacts presse : Josiane Caillebot, chargée du projet ou **Gwénolé Allain**, chargé de mission-Direction des affaires culturelles à la ville de Vitré, 02 99 75 05 21.